

La Commission des Usagers (C.D.U.)

Vous avez des questions sur votre prise en charge ?

Vous souhaitez déposer une réclamation ou adresser des remerciements ?

La Commission des Usagers est à votre écoute !



Les missions de la C.D.U. :



Veille au respect des droits des usagers et facilite toutes démarches s'y référant.



Contribue par ses avis et ses propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches.



Analyse les réclamations adressées à la Direction.

Vous pouvez saisir la C.D.U. :

PAR TÉLÉPHONE OU PAR MAIL :

La Présidence de la C.D.U. :

Mme Marie CORUBLE
 03 23 70 75 99
usagers.projets.partenaires@hls-villiers.net

Les médiateurs :

Dr Jean-Luc DELASSUS au 03 23 70 75 73
 Mme Céline DEVILLERS au 03 23 70 73 79

Les représentants des usagers, désignés par l'A.R.S. Île-de-France :

M. Pierre KANTER
 M. Gilles LÉCHOPIER

RULRS77@hls-villiers.net

PAR COURRIER :

Monsieur le Directeur
 Hôpital Villiers Saint Denis
 1 rue Victor et Louise Monfort BP 1
 02310 Villiers Saint Denis

Vous recevrez une réponse dans les meilleurs délais.

La composition de la C.D.U. :

MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

M. Éric PETIT	Directeur - Responsable de l'établissement, titulaire
Mme Marie CORUBLE	Représentante de l'établissement, suppléante, Présidente de la C.D.U.
Dr Jean-Luc DELASSUS	Médiateur médecin, titulaire
Dr Françoise SABOURIN	Médiateur médecin, suppléant
Mme Céline DEVILLERS	Médiatrice non médecin, titulaire
Mme Ève DUPONT	Médiatrice non médecin, suppléante, Vice-Présidente de la C.D.U.
M. Pierre KANTER	Représentant des usagers, titulaire
M. Gilles LÉCHOPIER	Représentant des usagers, titulaire

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Dr Mohamed BEN RABAH	Président de la C.M.E. ou son représentant
Mme Céline DEVILLERS	Coordination générale des soins & Gestion des risques associés aux soins
Mme Fanny LOURENÇO	Représentante du personnel soignant, titulaire
Mme Sylvie LOURENÇO	Représentante du personnel soignant, suppléante
Mme Dominique REMIOT	Responsable qualité
Mme Christelle JOBERT	Chargée des Partenariats, Autorisations, Patientèle

En cas de difficulté, vous avez la possibilité de saisir la Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation (C.R.C.I.) des accidents médicaux.

Site Internet : <http://www.commissions-crci.fr>